



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouvel emploi présumé de mines antipersonnel par le Myanmar, serait une grave violation de la norme internationale interdisant l'emploi de ces armes

Genève, 22 juillet 2022 – « La norme mondiale contre la production et l'emploi de mines antipersonnel est en danger. La communauté internationale doit s'élever d'une seule voix pour condamner toute activité de ce type dans le monde, quel qu'en soit l'auteur », a déclaré le Président du traité qui interdit l'emploi, le stockage, la production, et le transfert de mines antipersonnel.

S.E. Alvaro Enrique AYALA, Ambassadeur de Colombie auprès de l'ONU à Genève, et Président de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (également appelée la Convention d'Ottawa), s'est exprimé suite à un [rapport publié le 20 juillet par Amnesty International](#) indiquant que le gouvernement du Myanmar s'était engagé activement dans une activité que condamnent plus de 80 % des pays du monde.

« En tant que citoyen colombien, je ne connais que trop bien les conséquences terribles de l'emploi des mines antipersonnel. Elles ont un effet dévastateur à long terme sur les communautés, elles empêchent les personnes déplacées de retourner chez elles en toute sécurité et elles provoquent des blessures et des souffrances à vie. C'est pour cette raison que la Colombie n'a jamais recouru à ce type d'armes, même pour combattre les groupes armés non étatiques qui ont truffé nos campagnes de mines antipersonnel. **J'exhorte le Myanmar à suivre cette voie et à ne pas les employer. L'usage d'une arme aussi insidieuse qui frappe sans discrimination et ne permet pas de distinguer une cible militaire d'un enfant rentrant de l'école ne peut en aucun cas être acceptable** », a ajouté l'Ambassadeur qui a précisé que la communication avec le Myanmar constituait désormais l'une de ses priorités.

Bien que le Myanmar ne soit pas parti au traité, le pays avait progressé dans le domaine de l'action contre les mines et avait affiché un intérêt plus marqué pour les instruments et les finalités de la Convention. Ce mois de juin, notamment, le Myanmar avait participé à une réunion de la Convention à Genève en tant que pays observateur. En 2018, le Myanmar avait également accueilli l'Envoyé spécial de la Convention pour une rencontre avec ses chefs militaires.

Ce nouvel emploi présumé de mines antipersonnel nous rappelle que malgré des décennies de progrès et un emploi extrêmement limité de mines antipersonnel par les gouvernements, la norme de la Convention peut être menacée, deux pays ayant utilisé des mines antipersonnel cette année : la Russie ([voir le communiqué de presse](#)) et le Myanmar, deux États non parties au traité. En revanche, lors d'une réunion de la Convention qui s'est déroulée en juin à Genève, [les États-Unis ont annoncé](#) avoir réinstauré un moratoire sur ce type d'arme.

Note de la rédaction : adoptée à Oslo et signée à Ottawa il y a 25 ans, la **Convention** est entrée en vigueur en 1999. C'est le premier traité humanitaire de désarmement qui vise à mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel en interdisant leur emploi, leur stockage, leur production, et leur transfert, en imposant leur destruction et en exigeant une assistance aux victimes. Ensemble, les États parties ont détruit plus de 54 millions de mines. Les opérations de déminage entreprises dans le cadre de la Convention dans plus de 50 pays, grâce auxquelles de grandes étendues de terre ne posent plus de danger pour l'activité humaine, ont contribué à la paix et au développement.